



DANS LES SALLES D'AUDIENCE

La Chambre d'appel acquitte Momčilo Perišić

Le 28 février, la Chambre d'appel du TPIY a infirmé les déclarations de culpabilité prononcées contre Momčilo Perišić pour crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre et a ordonné sa libération immédiate.

Pendant la période couverte par l'acte d'accusation dressé à son encontre, Momčilo Perišić était le chef de l'état-major général de l'armée yougoslave (la « VJ »), ce qui faisait de lui l'officier le plus haut gradé de la VJ.

Le 6 septembre 2011, la Chambre de première instance I a déclaré Momčilo Perišić coupable d'avoir aidé et encouragé des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis entre août 1993 et novembre 1995 à Sarajevo et à Srebrenica (Bosnie-Herzégovine). La Chambre de première instance a également déclaré Momčilo Perišić coupable, en tant que supérieur hiérarchique, de n'avoir pas puni les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis dans la ville de Zagreb (Croatie) les 2 et 3 mai 1995. La Chambre de première instance a condamné Momčilo Perišić à une peine de 27 ans d'emprisonnement.

La Chambre d'appel a estimé que la Chambre de première instance avait commis une erreur de droit en concluant que l'aide et

l'encouragement n'exigent pas que l'aide apportée vise précisément à faciliter les crimes. La Chambre d'appel a également conclu, que les éléments de preuve versés au dossier ne démontrent pas, au-delà de tout doute raisonnable, que Momčilo Perišić a apporté une aide visant précisément à faciliter les crimes commis par l'armée de la Republika Srpska (la « VRS ») à Sarajevo et à Srebrenica.

La Chambre d'appel a conclu, en outre, que la Chambre de première instance avait commis une erreur de droit en ne tenant pas compte d'éléments de preuve portant sur le contrôle effectif de Momčilo Perišić sur les membres de l'armée serbe de Krajina (la « SVK ») ayant commis des crimes pendant le bombardement de Zagreb. Elle a estimé que les éléments de preuve n'établissaient pas au-delà de tout doute raisonnable que Momčilo Perišić exerçait un contrôle effectif sur les soldats de la SVK pendant le bombardement de Zagreb. En particulier, la Chambre d'appel a tenu compte d'éléments de preuve montrant



que Momčilo Perišić avait donné l'ordre de cesser le bombardement de Zagreb, ordre qui n'avait pas été exécuté.

Compte tenu de ces conclusions, la Chambre d'appel a infirmé l'ensemble des déclarations de culpabilité prononcées à l'encontre de Momčilo Perišić et a ordonné qu'il soit libéré dès que possible.

[Le texte intégral du jugement](#) est disponible sur le site Internet du Tribunal.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION



Visite d'étude au Tribunal d'un groupe de jeunes venus d'ex-Yougoslavie

Un groupe de jeunes venus des pays de l'ex Yougoslavie a récemment passé une semaine au TPIY, dans le cadre d'une visite d'étude organisée par le Programme de sensibilisation du Tribunal, en coopération avec l'ONG Youth Initiative for Human Rights (YIHR) de Belgrade (Serbie).

Au cours de cette semaine, huit jeunes gens de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Serbie et du Kosovo ont rencontré de hauts fonctionnaires des Chambres, du Bureau du Procureur et du Greffe et ont abordé divers thèmes, notamment l'historique des enquêtes et les méthodes utilisées, le travail avec les victimes et les témoins, les étapes d'une affaire (de l'acte d'accusation jusqu'à l'appel) et l'importance de la couverture médiatique des procès au TPIY.

À propos de cette visite, le chef du Service de communication du TPIY, Nerma Jelačić, a déclaré : « Les jeunes jouent un rôle de plus en plus important dans le processus d'acceptation du passé dans les pays de l'ex Yougoslavie. C'est la raison pour laquelle, ces dernières années, notre programme de sensibilisation a cherché constamment de nouvelles manières de faire participer ce groupe essentiel à nos activités ».

Les participants ont été sélectionnés en raison de leurs actions pour la promotion du respect de l'état de droit et de leur volonté de partager leur expérience au Tribunal avec leurs camarades, s'ils étaient choisis. Ils ont proposé notamment d'organiser des séminaires et des débats à partir de leur expérience personnelle au Tribunal afin d'encourager les débats sur les crimes de guerre, le processus d'acceptation du passé et la transition avec les juridictions des pays de l'ex Yougoslavie.

« L'YIHR est convaincu que les questions liées aux procès pour crimes de guerre et à l'héritage du TPIY sont de la plus haute importance pour l'ex Yougoslavie. Il arrive souvent dans la région que la population locale, et notamment les jeunes, commentent les jugements sur le TPIY sans les avoir lus, et formulent des opinions sans tenir compte d'éléments essentiels. Nous espérons que cette visite donnera aux jeunes la possibilité de mieux connaître le TPIY, de s'entretenir directement avec les praticiens, d'échanger leurs points de vue avec des collègues d'autres pays, et d'utiliser ensuite ces informations dans leurs activités professionnelles » a déclaré Maja Mičić, directrice de Youth Initiative for Human Rights.